

Port Saint Louis
DU RHÔNE
Port Saint Louis
DU RHÔNE
Port Saint Louis
DU RHÔNE
Port Saint Louis
DU RHÔNE
Port Saint Louis
DU RHÔNE
Port Saint Louis
DU RHÔNE
Port Saint Louis
DU RHÔNE
Port Saint Louis
DU RHÔNE

Rapport d'Orientation Budgétaire

Conseil municipal
du 15 février 2017



Port Saint Louis
DU RHÔNE

RAPPORT D'ORIENTAT

SOMMAIRE

I.	Préambule	4
II.	PARTIE I : Eléments de contexte	6
A.	Le contexte national et le contexte métropolitain	6
1.	Une année électorale entraînant des incertitudes	6
	a) Les grandes lignes intéressant les collectivités locales du projet de loi de finances	6
	b) La réforme de la DGF renvoyée	7
2.	Des contraintes réelles imposées aux collectivités	8
3.	Les orientations budgétaires de la métropole Aix-Marseille-Provence (source ROB 2017 métropole)	8
	a) La création d'un budget annexe unique transports	8
	b) L'évolution des recettes de fonctionnement	8
	c) L'évolution des dépenses de fonctionnement	9
	d) L'évolution des projets d'investissement	9
	e) L'évolution des recettes propres d'investissement	9
	f) L'évolution de l'endettement	9
	g) La trajectoire financière du budget principal	9
B.	Nos ambitions pour 2017	10
1.	Le respect des engagements de campagne	10
2.	Le financement du Plan d'Investissement	10
3.	Les nouvelles actions identifiées	10

ION BUDGETAIRE 2017

SOMMAIRE

III.	PARTIE II : Les orientations du budget primitif 2017	11
A.	Le budget de fonctionnement 2017	11
1.	Les dépenses de fonctionnement	11
a)	Les orientations en dépenses de fonctionnement	11
b)	Focus sur le FPIC	12
c)	Tableau de synthèse	12
2.	Les recettes de fonctionnement	13
a)	Les orientations en recettes de fonctionnement	13
b)	Focus sur les recettes liées aux dotations et aux compensations	13
c)	Des recettes rognées par la baisse des dotations	14
B.	Le budget investissement 2017	15
1.	Les dépenses d'investissement	15
2.	Les recettes d'investissement	15
C.	Données financières relatives aux ressources humaines	15
1.	Structure des effectifs	15
a)	Structure globale	15
b)	Structure détaillée (base 2015)	16
2.	Charges de personnel	16
a)	Au titre de l'année 2016	16
b)	Orientations 2017	17
3.	Temps de travail et heures supplémentaires	17
D.	Etat de la dette	17
1.	Structure de la dette	17
2.	Encours de la dette	17
3.	Annuité de la dette	18
4.	Une épargne maintenue	18
IV.	Conclusion	19

I. Préambule

Si l'action des collectivités territoriales est essentiellement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions.

La présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires constitue la première étape de ce cycle.

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la commune est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

La Loi NOTRe, promulguée le 7 Août 2015, en a modifié les modalités de présentation. Dans le cadre de la transparence de la vie publique et dispositions diverses de facilitation de la gestion des Collectivités territoriales, il est ainsi spécifié, à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté en conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique »

Les nouveautés par rapport au débat d'orientation budgétaire sont les suivantes :

- La présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) est désormais obligatoire
- Ces informations doivent désormais faire l'objet d'une publication
- Enfin, la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique. Cette délibération n'était pas demandée auparavant.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la commune et par voie d'affichage.

Mais ainsi que la municipalité en a pris l'habitude, il est primordial de donner à l'ensemble des membres du conseil municipal une vision précise des finances de la ville et des orientations poursuivies. C'est pourquoi, en sus des éléments obligatoires pour les villes de moins de 10 000 habitants, il sera également présenté les données financières relatives aux ressources humaines.

Ces documents seront très largement rendus publics. Disponibles à la mairie, puis sur le site internet, tout citoyen a le droit de connaître l'état exact des finances de la ville. D'ailleurs, il est rappelé que cet état des lieux est restitué en conseil municipal plusieurs fois par an : lors du Débat d'Orientation Budgétaire, de la présentation du compte administratif puis du budget, ainsi que des délibérations modificatives.

La pleine transparence dans la gestion des finances de la commune est un engagement auprès de tous ceux qui y contribuent.

Le rapport d'orientation budgétaire constitue aussi une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs de long terme de la municipalité. Ainsi, ce ROB aura deux grands objectifs :

- Rappeler les objectifs de long terme de la majorité municipale. Cela permet de rendre compte de ce qui a été réalisé et à la lumière de ces éléments, chacun pourra ainsi constater que les engagements ont été tenus et continueront à l'être.

- En 2016, quatre grands objectifs avaient été définis conformément aux engagements de campagne :
 - Une fiscalité maîtrisée
 - Maintenir un bon niveau d'investissement pour répondre à un projet volontariste de service public axé autour de trois priorités :
 - L'attractivité, avec le développement de projets structurants
 - L'environnement avec un cadre de vie de qualité
 - La cohésion sociale avec « le bien vivre ensemble »
 - Maintenir un haut niveau d'épargne
 - Stabiliser l'encours de la dette

En 2017, ces objectifs seront poursuivis et le ROB traduit clairement ces engagements.

Nous souhaitons continuer à améliorer la sécurité des habitants et promouvoir le vivre-ensemble au travers d'actions concrètes même dans un contexte particulièrement difficile.

Depuis 2014, les communes participent pleinement à l'effort de redressement des comptes publics au travers d'une baisse des dotations qu'elles perçoivent de l'État. L'année 2015 marquait une baisse drastique des dotations et cette baisse a continué en 2016. Le cumul des baisses successives constitue un réel défi pour les finances de notre commune.

Mais notre détermination reste intacte.

Malgré cette approche volontariste, qui met en avant des priorités, cela demandera comme chaque année la réalisation d'efforts contraignants mais surmontables. Les dépenses de fonctionnement continueront à faire l'objet d'une attention toute particulière. Pour pouvoir mettre en œuvre cette politique dans un contexte extrêmement contraint, la recherche d'économie et d'une meilleure efficacité sera la règle.

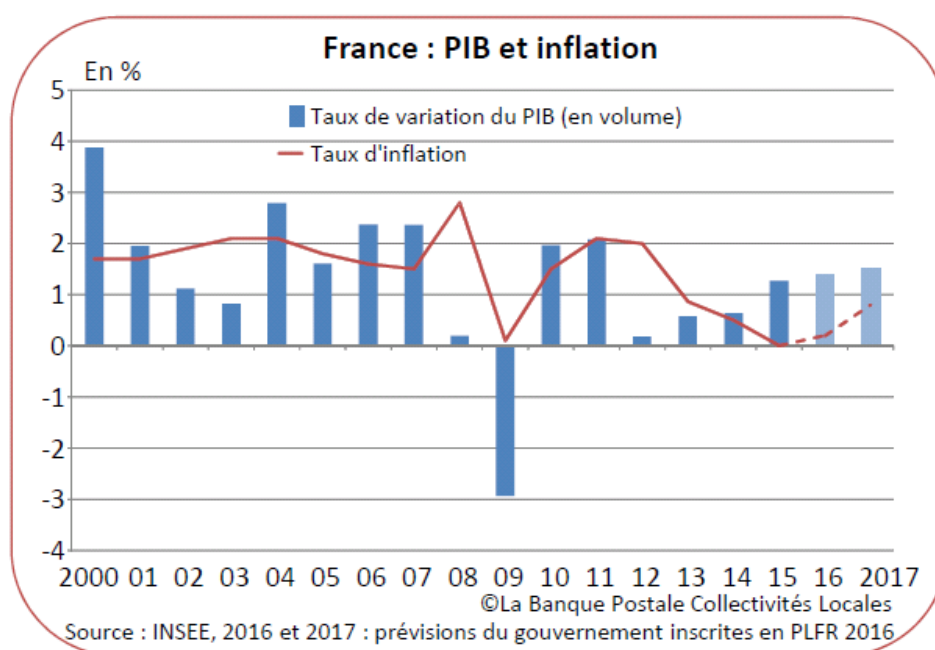
Ces choix politiques forts entraînent des orientations budgétaires claires. En 2017, comme pour les années à venir, ce n'est ni le contexte ni la résignation qui dicteront les choix politiques mais bien les engagements pris auprès des Port Saint Louisiens.

Le rapport d'orientation budgétaire a pour objet de rendre compte des grandes lignes budgétaires, et ainsi donner une visibilité au projet municipal dans son ensemble. Il n'a pas vocation à se substituer au vote du budget où l'ensemble des recettes et des dépenses sont présentées. Il n'a donc pas à être détaillé. Pourtant, il nous semble important que les élus comme les habitants puissent évaluer le travail réalisé et les orientations proposées à la lumière d'exemples concrets.

II. PARTIE I : Eléments de contexte

Il est important de rappeler le contexte dans lequel va s'inscrire l'exercice budgétaire de l'année 2017. En effet, le contexte national (I) particulier de cette année a été pris en compte pour permettre d'élaborer les partis pris retenus (II) dans la construction budgétaire.

A. Le contexte national et le contexte métropolitain



1. Une année électorale entraînant des incertitudes

2017 va être marquée par des élections présidentielles et législatives. Ce contexte électoral particulier est certes peu favorable à des réformes de fond mais implique également de grandes incertitudes d'un point de vue budgétaire.

a) Les grandes lignes intéressant les collectivités locales du projet de loi de finances

Le projet de loi de finances pour 2017 reprend les mesures destinées à réduire le déficit public et l'équilibre structurel des finances publiques à atteindre d'ici la fin de la législature.

Il est rappelé que l'année 2014 avait été marquée par une première baisse de 1.5 milliards d'euros des dotations de

l'Etat aux collectivités territoriales. La loi du 29 décembre 2014 de programmation des finances publiques pour les années 2014-2019 a poursuivi cette baisse, qui devait atteindre 10.75 milliards d'euros en trois ans, afin d'inciter les collectivités territoriales à mieux maîtriser l'évolution de leurs dépenses.

Toutefois, devant la fronde des élus locaux et de leurs associations, des mises en garde des milieux économiques, notamment du BTP, sur les risques pour l'économie d'une telle diminution, en particulier la chute des investissements publics locaux (qui représentent 70 % des investissements publics) et de la recommandation de la Cour des Comptes sur le caractère insoutenable de ladite baisse, le Président de la République a annoncé une diminution de moitié de la réduction des dotations du bloc communal en 2017, soit un milliard d'euros.

Répartition de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP)

En millions d'euros	2016	2017
Départements	-1 148	-1 148
Régions	-451	-451
Bloc communal	-2 071	-1 035
<i>dont Communes (70 %)</i>	-1 450	-725
<i>dont Groupements (30 %)</i>	-621	-310
Montant total CRFP	-3 670	-2 634

**CRFP ÷ par 2 entre
2016 et 2017**

L'Etat annonce en parallèle la mise en place d'un Fonds de Soutien à l'Investissement Local porté à 1.2 milliards d'euros (contre 1 milliard en 2016) destiné à permettre aux collectivités d'investir à nouveau.

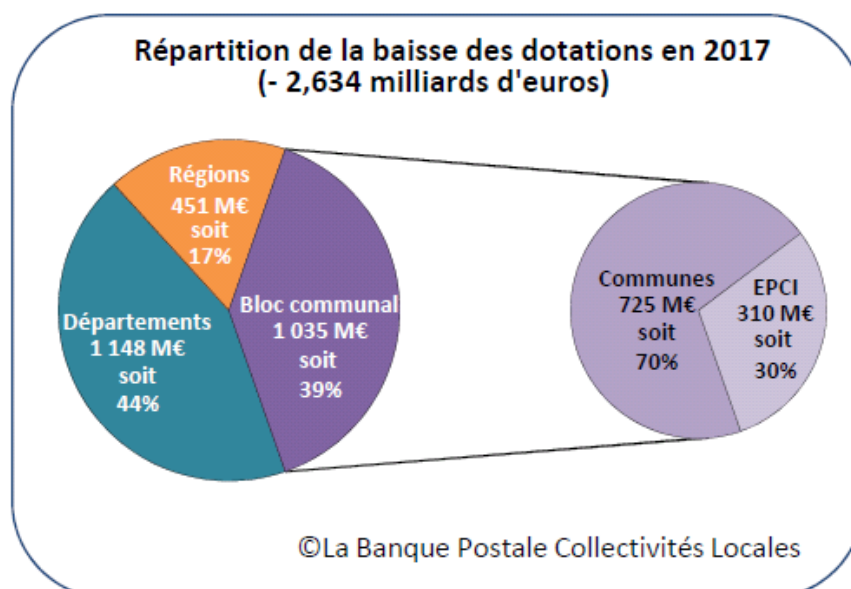
Le projet de loi de finances prévoit également la poursuite des baisses de l'impôt sur le revenu. Si cette mesure constitue une bonne nouvelle pour les contribuables, elle risque néanmoins d'affecter une fois encore les recettes fiscales de la commune.

Enfin, pour information, le projet modifie en son article 5, certaines modalités relatives aux indemnités des élu(e)s pour prendre en compte la mise en place du prélèvement à la source prévue pour 2018. Ainsi, en 2017, la retenue à la source sur les indemnités de fonction des élus locaux sera supprimée au profit des règles de droit commun de paiement de l'impôt sur le revenu.

Ensuite, à partir de 2018, les indemnités de fonction des élus locaux seront soumises au régime commun de prélèvement à la source.

b) La réforme de la DGF renvoyée

Il est à noter que le projet de loi de finances 2016 prévoyait parallèlement une refonte de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) dans le but d'en simplifier le mécanisme et de réduire les écarts injustifiés entre collectivités. Mais la réforme annoncée a été purement et simplement supprimée du projet de loi de finances 2017, le Gouvernement s'étant engagé à mener cette réforme dans le cadre d'un document budgétaire inédit : le Projet de Loi de Financement des Collectivités (PLFC) qui devrait voir le jour l'an prochain en vue d'une application en 2018.



2. Des contraintes réelles imposées aux collectivités

La note de conjoncture sur les finances locales de novembre 2016, produite par la Banque Postale affiche les premières tendances sur les finances locales.

En 2016, les collectivités locales verraient leur épargne brute se replier légèrement après le répit enregistré l'an dernier (-2.6 % contre +3.1 % en 2015). Pourtant, hors impact des mesures nouvelles, le rythme d'évolution des dépenses de fonctionnement resterait marqué par un effort de maîtrise (+1.1 % après + 1.2 % en 2015). L'explication est à chercher du côté des recettes. La croissance de ces dernières décelerait en raison de la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat et de recettes fiscales moins dynamiques (+0.3 % après 5.2 % en 2015), liées notamment à des bases d'imposition moins favorables et à une utilisation limitée du levier fiscal par le bloc communal.

Après deux années, les dépenses d'investissement des collectivités locales pourraient repartir à la hausse (+1.3 %), une reprise timide qui serait essentiellement portée par le bloc communal. Leur financement serait assuré par un faible recours d'endettement, les emprunts diminuant de 10.5 %. L'encours de dette progresserait de 1.5 % et atteindrait 181.7 milliards d'euros fin 2016



3. Les orientations budgétaires de la métropole Aix-Marseille-Provence (source ROB 2017 métropole)

Les orientations budgétaires envisagées portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Elles trouvent leur place dans les dispositions du pacte de gouvernance financier et fiscal arrêté en juin dernier.

a) La création d'un budget annexe unique transports

La métropole étant de plein droit l'autorité organisatrice de la mobilité, il est opportun d'organiser la structure budgétaire et comptable relative à la compétence des transports au sein d'un dispositif unifié.

Les conditions de réalisation de cette unification sont clarifiées de la façon suivante :

- Mise en place d'un budget annexe « transports » regroupant l'ensemble des budgets « transports » existants (ex MPM, ex CPA, ex Agglomère, 1 SPA, ex CAPAE, 1 SPIC et une régie autonome)
- Périmètre circonscrit au champ de compétence « transport »
- Portage par un système d'information financier unique
- Tout en assurant une traçabilité analytique précise, autorisant le suivi budgétaire et de gestion au niveau des territoires
- Et en instaurant un niveau d'interactivité adéquat pour l'ensemble des acteurs comptables sur les territoires

b) L'évolution des recettes de fonctionnement

La création de la métropole implique d'harmoniser la fiscalité locale. A ce titre, en application des dispositions fiscales qui sont imposées, le Conseil de métropole a adopté les taux suivants :

	2016	2017	Evolution en %
Taxe d'habitation	13.43 %	11.69 %	- 12.95 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3.78 %	2.59 %	- 31.48 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	3.64 %	2.78 %	- 23.62 %
Cotisation foncière des entreprises	34.11 %	31.02 %	- 9.05

Ces taux correspondent aux taux moyens constatés sur le périmètre de la métropole pour un produit constant. Afin d'amortir l'impact d'une harmonisation des taux d'imposition sur le territoire, un lissage a été adopté d'une durée de 13 années pour les taux de la fiscalité ménages et de 12 années pour la cotisation foncière des entreprises, soit les plus longues années autorisées.

Par ailleurs, le dispositif du lissage pour la taxe d'habitation exigeait au préalable la mise en place d'une politique d'abattement intercommunale :

- 5 % au titre de l'abattement général à la base
- 15 % pour chacune des deux premières personnes à charge
- 15 % pour chacune des personnes à partir de la 3^{ème} personne à charge

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères doit être harmonisée dans un délai de 10 ans, les taux de 2015 ont été reconduits en 2016 par le conseil métropolitain. L'année 2017 sera impactée par les décisions prises en 2016 sur l'harmonisation des exonérations de la cotisation foncière des entreprises, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères mais également du coefficient multiplicateur de la taxe sur les surfaces commerciales et du taux de versement transport.

c) L'évolution des dépenses de fonctionnement

Le projet de budget a été élaboré compte tenu des contraintes budgétaires fortes, subies en raison du contexte économique difficile et de la pression exercée sur les collectivités territoriales au travers des contributions au redressement des finances publiques, de la rétractation des soutiens de l'Etat, et d'une progression fiscale peu dynamique.

- Les relations financières avec les communes membres

Les relations financières entre les communes et l'intercommunalité concernent principalement les attributions de compensation versées par la métropole, complétées par le versement de subventions aux communes de certains territoires qui n'avaient pas totalement intégré la dotation de solidarité communautaire. Ces attributions représentent une charge nette de 704.3 millions d'euros.

Les montants des attributions de compensation resteront stables en 2017. Même si des retours de compétences vers les communes sont envisagés avant les transferts de compétences prévus à partir du 1^{er} janvier 2018 par les articles L.5217-2 et L.5218-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

- La maîtrise de la masse salariale

S'il on neutralise les transferts de compétences obligatoires du Conseil Départemental à venir, la progression de la masse salariale devrait s'établir à environ 2.5%

La majeure partie de cette hausse résulte des mesures nationales dont la plupart sont connues et ont pu être valorisées précisément. Par ailleurs, le Glissement Vieillesse Technicité contribue à cette évolution à hauteur de 0.4 %. Les différentes enveloppes (heures supplémentaires, astreintes et saisonniers) représentent 3 % de la masse salariale et auront tendance à se stabiliser sur l'année 2017.

d) L'évolution des projets d'investissement

Après une phase de recensement des investissements lors de la création de la Métropole, la gestion des engagements rentre dans une phase d'harmonisation des procédures.

L'élaboration du budget primitif 2017 se construit dans le cadre fixé par le pacte de gouvernance financier et fiscal et décliné dans une lettre de cadrage. Cette dernière a pour finalité de mettre en adéquation la programmation des investissements avec la capacité financière de la Métropole tout en respectant les investissements engagés et nécessaires aux Territoires ainsi que son ajustement aux capacités de réalisation par les services

Le montant des dépenses d'équipement s'élève tous budgets confondus à 627 915 000 €.

e) L'évolution des recettes propres d'investissement

Une partie des ressources propres d'investissement est constituée par le fond de compensation de la TVA (FCTVA), la taxe d'aménagement (TA) et le produit des amendes de police

L'évolution du FCTVA (+1.28 %) a été calculée à partir des comptes administratifs 2015 des territoires. Il est cependant nécessaire de noter que certains territoires bénéficient du droit commun et d'autres du remboursement sur les dépenses de l'exercice en cours. A partir de 2018, le FCTVA sera calculé à partir du montant des dépenses d'investissement réalisées en 2016 par la Métropole.

Le produit de la taxe d'aménagement est évalué à 17 millions d'euros, somme en baisse de 3.06 %, tendance observée sur les données transmises par les services de l'Etat.

Le produit des amendes de police correspond au montant réalisé en 2016, 15 899 514 €

f) L'évolution de l'endettement

L'encours total de la Métropole (tous budgets confondus) au 1^{er} janvier 2016 était de 2 249 millions d'euros. La répartition de cet encours entre taux fixe et taux variable devrait rester stable à l'horizon 2017 avec 57.5 % en taux fixe et 42.5 % en taux variable.

g) La trajectoire financière du budget principal

Les orientations budgétaires 2017 répondent aux objectifs fixés par la lettre de cadrage métropolitaine :

- Charges de gestion (chapitre 011) : - 2.5 % par an
- Charges de personnel (chapitre 012) : + 1.5 % par an
- Autres charges de gestion courante (65) : - 5 % par an
- Subventions d'équilibre budgets annexes : - 2.5 % par an

L'atteinte de ces objectifs permettrait à la Métropole de dégager un niveau d'autofinancement plus important en 2017 et les années suivantes, tant pour l'épargne brute que pour l'épargne nette

La préservation du niveau d'autofinancement permettrait de moins recourir à l'emprunt pour financer un plan pluriannuel d'investissement de 450 millions d'euros par an. En conséquence, avec un besoin d'emprunts autour de 280 millions d'euros par an, l'encours de dette de la Métropole progresserait moins fortement (1.61 Md€ en 2016 à 2.27 Md€ à horizon 2020). Ainsi, la capacité de désendettement se stabiliserait à 11.5 années à partir de 2017.

La préparation du budget primitif 2017 devra donc s'inscrire dans la trajectoire de gestion de ces orientations afin de maintenir une situation financière qui permette de garantir la capacité d'investissement nécessaire à la Métropole.

B. Nos ambitions pour 2017

En début de mandat, la municipalité s'est fixée comme priorité le respect de trois engagements financiers :

- **Ménager** au maximum le **contribuable**, et notamment en diminuant les taux d'imposition, ce qui a été fait en 2015
- **Désendetter la ville** et rétablir les comptes publics
- **Réaliser** au quotidien **des économies de gestion** pour en affecter le montant aux actions nouvelles ainsi qu'aux investissements programmés

Ces ambitions s'orientent autour de trois axes forts :

- Le respect des engagements de campagne
- Le financement d'un plan pluriannuel d'investissement ambitieux
- L'organisation de nouvelles actions

1. Le respect des engagements de campagne

Il s'agit sans nul doute du parti pris le plus important : la municipalité a pris des engagements forts qu'elle va maintenir pour l'année 2017.

Ainsi, dans la continuité du travail déjà engagé avec les services, l'année 2017 sera l'occasion d'affirmer notre gestion sérieuse et exigeante en fixant des objectifs clairs :

- Consolider tout d'abord la maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Gérer au plus près les recettes
- Les taux des impôts seront maintenus. Les dépenses d'investissement seront absorbées grâce à l'autofinancement dégagé.

2. Le financement du Plan d'Investissement

Le financement du Plan d'Investissements s'effectuera donc grâce aux marges de manœuvre générées par le travail de l'ensemble des équipes municipales et administratives.

Plus précisément, les actions 2017 porteront sur :

- La poursuite de la révision du POS en PLU
- Travaux de requalification de voirie
- Des mises en conformité au niveau de l'éclairage public dans le cadre d'économie d'énergie
- Des travaux de réfection et de mise en sécurité des écoles de la Ville
- Des acquisitions de matériel
- Lancement des travaux de la Maison de Services au Public
- La requalification de la rue Gustave Vidal avec la livraison du collège à l'automne 2017

3. Les nouvelles actions identifiées

- Mise en place d'une vidéo protection sur la commune : 14 caméras pour les écoles, les bâtiments publics, salle de spectacle, plaine sportive ainsi que la circulation et l'entrée de ville.
- Se doter d'un corps de policiers municipaux afin de garantir le droit à la tranquillité qui est un élément important de la qualité de vie.
- En matière de politique sportive : aménagement d'un parcours sportif en extérieur « Street Workout », mise en place d'une carte « accé'sport »
- Politique éducative : installation de l'école numérique, mise en place d'un portail famille pour faciliter les inscriptions ainsi que les paiements sur les activités enfance-jeunesse, réalisation d'un guide enfance/jeunesse/sport, la création d'un secteur 10/12 ans et l'organisation d'un séjour de rupture pour les jeunes.
- Concernant le commerce et le tourisme, il sera reconduit les soirées du Port « Côté Docks » mais également le renouvellement de la Journée Nationale du Commerce de proximité et un projet de boutiques éphémères
- Le Service à la population verra la mise en place de la COMEDEC (Communication Electronique des Données de l'Etat Civil) et la mise en service d'un jardin souvenir au cimetière

Et enfin,

- **Les projets structurants :**
 - **Construction d'une piscine** éducative
 - **Regroupement des services opérationnels** municipaux afin de dédier le foncier à l'accueil de la nouvelle Maison de Retraite
 - **Construction de salles sportives**
 - **Requalification des espaces extérieurs** de la Résidence Allende
 - **Création d'un accueil centralisé** du public à l'Hôtel de Ville

Il est également nécessaire de noter que d'importants travaux de voirie sont réalisés chaque année sur l'enveloppe « métropole ». En 2016, ils s'élevaient à 1 647 300 €.

Ces éléments de contexte étant rappelés, il est désormais possible de détailler les grandes orientations du budget primitif 2017.

III. PARTIE II : Les orientations du budget primitif 2017

Cette partie présentera classiquement les orientations pour les sections de fonctionnement (I) puis d'investissement (II) en dépenses comme en recettes. Suivront ensuite la présentation désormais imposée par la Réforme, de la structure des effectifs et des charges de personnel (III) avant de finir sur la partie réservée à la dette (IV)

A. Le budget de fonctionnement 2017

1. Les dépenses de fonctionnement

Les orientations prises pour la section de fonctionnement est de continuer à faire des efforts de gestion au quotidien. En 2017, les dépenses seront arrêtées à environ 17 000 000 €.

En 2016, les services ont confirmé leurs engagements en maintenant un niveau de dépenses de fonctionnement raisonnable et raisonné.

a) Les orientations en dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général (011) connaîtront une baisse (de budget à budget baisse de 9 %) liées en partie au trop perçu remboursé en 2016 à l'Ex SAN Ouest Provence suite au transfert de compétence du service environnement. Son montant s'élevait à 568 000 €.

On constatera également une baisse de 90 000 euros, somme correspondant au remboursement du contentieux d'un agent avec la commune

Il est cependant utile de noter que la sécurisation des manifestations va engendrer des coûts supplémentaires au regard des préconisations de Monsieur le Préfet de Police de Marseille suite aux attentats perpétrés depuis plusieurs mois.

S'agissant du chapitre 012, les dépenses de personnel seront stabilisées autour de 8,8 millions d'euros même si il est nécessaire de prendre en compte la revalorisation des traitements avec le nouveau Protocole sur les Parcours, Carrières et Rémunérations mais également la hausse des cotisations URSSAF, retraites, etc... et du SMIC. Pour rappel, en 2016, nous avons également intégré les agents du SAN dans le cadre du transfert de la compétence « Environnement » et de l'agent en charge des enfants porteurs de handicap.

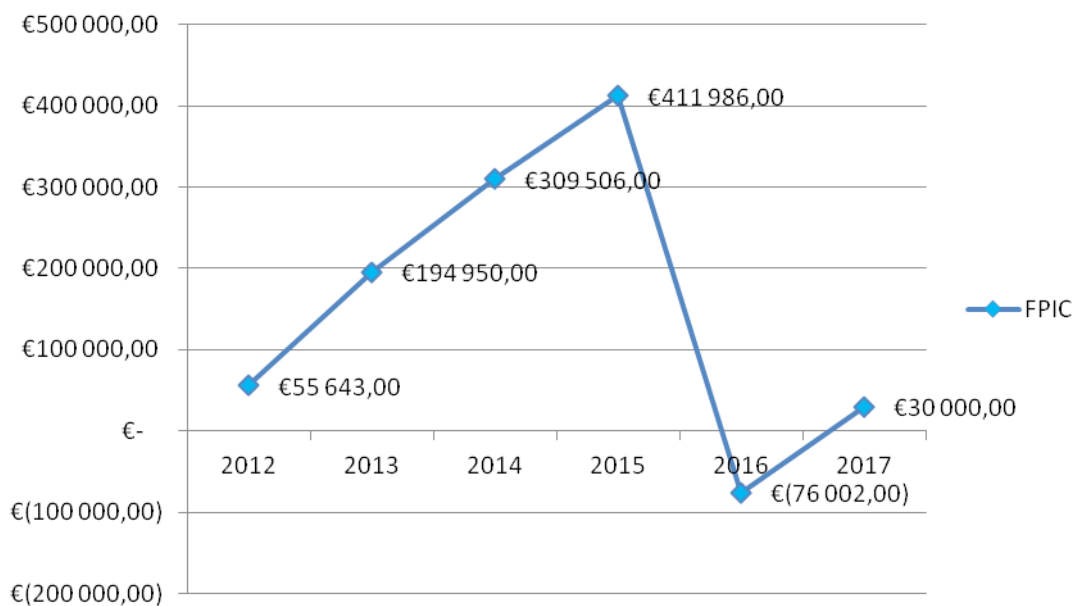
Au chapitre 65 (autres charges de gestion courante), les subventions aux associations ne subiront aucune baisse et l'enveloppe restera identique à 2016. Il est cependant utile de noter que la subvention du COS connaîtra une baisse. En effet, la subvention jusqu'en 2016, englobait la participation du CCAS et de la Commune. La Chambre Régionale des Comptes a préconisé de séparer les deux établissements. De ce fait, le CCAS absorbera dans son budget la subvention 2017 ainsi que la participation annuelle des retraités.

Ce chapitre englobe également les contingents obligatoires comme le Service Départemental d'Incendie et de Secours (449 400 €), le SYMADREM (Syndicat Mixte interrégional d'Aménagement des Dignes du delta du Rhône Et de la Mer) 112 000 €, le Parc Naturel de Camargue ou encore la SEERC (Société d'Équipement Entretien Réseaux Communaux) ou les opérations de démoustication pour un montant total de 945 200 €uros.

Le chapitre 66 (charges financières) fera l'objet d'un chapitre détaillé en fin de présentation. Les intérêts s'élèveront cette année, à 250 300 €

Enfin, au chapitre 68 (provisions), en application du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative. Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrable estimé par la collectivité à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public. Cette année, il s'élèvera à 65 000 €uros.

FPIC



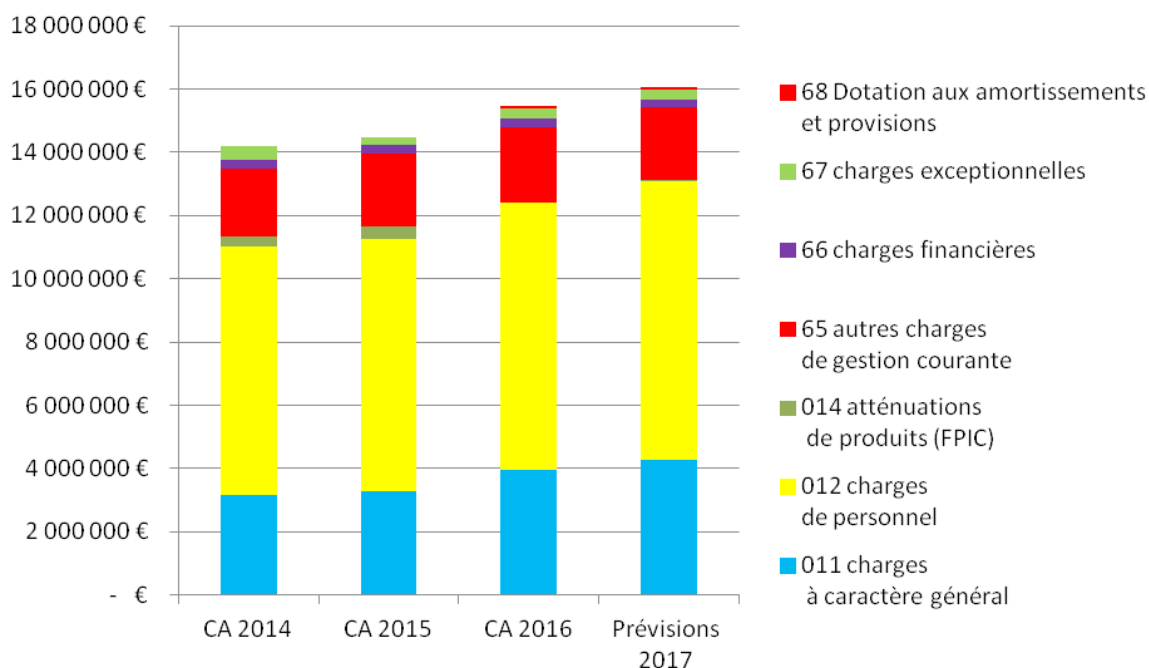
b) Focus sur le FPIC

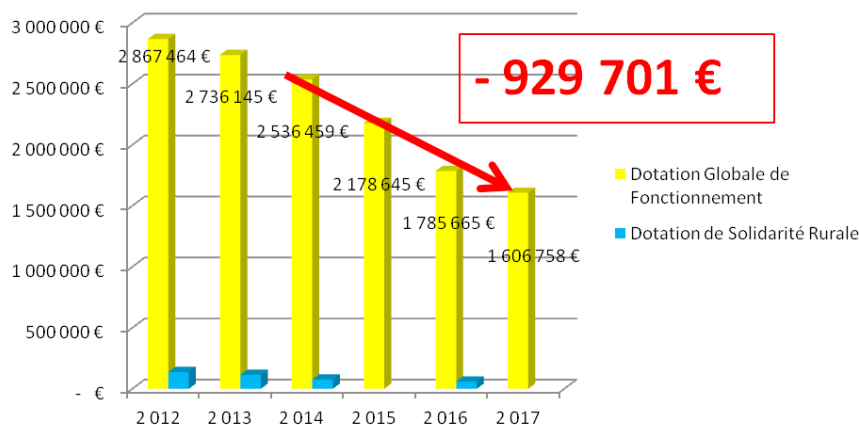
Le Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. La loi de finances pour 2012 prévoit une montée en charge progressive pour atteindre à partir de 2016 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit plus d'1 Md€.

Le Premier Ministre a annoncé en Septembre dernier, renoncer à la hausse de 150 millions d'€uros prévue en 2017 afin de tenir compte des très nombreuses fusions d'intercommunalités.

Aussi, afin de rester prudent, il est décidé de maintenir une ligne budgétaire de 30 000 euros même si l'année 2016 a connu un reversement du FPIC sur le budget de la ville à hauteur de 76 002 €uros.

c) Tableau de synthèse





2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement assument l'impact de la baisse des dotations de l'Etat tout en prenant compte des choix clairs et précis opérés pour figer certaines recettes et aller en obtenir de nouvelles

a) Les orientations en recettes de fonctionnement

Tout d'abord, les contributions directes des Port Saint Louisiens n'augmenteront pas. Fidèle à ses engagements de campagne, l'équipe municipale a baissé les taux des trois taxes en 2014 pour compenser la hausse des bases de l'Etat.

L'évolution des produits fiscaux sera donc uniquement liée à l'évolution des bases d'imposition grâce :

- Au coefficient d'actualisation forfaitaire des bases d'imposition fixée à 0.4 % dans la Loi de Finances 2017
- A l'évolution physique des bases brutes (avant exonérations et abattements)

En 2015, des personnes veuves se sont retrouvées imposées à la taxe d'habitation sous l'effet de décisions prises sous le quinquennat de l'ancien Président de la République. Cela a généré un produit supplémentaire pour la ville en 2015. En octobre 2015, le Gouvernement a annoncé que ces contribuables seront remboursés sous forme de dégrèvements à la charge de l'Etat, c'est-à-dire qu'il rembourse lui-même les contribuables concernés.

En 2016, ces contribuables ont conservé le bénéfice de l'exonération. La base d'imposition que cela représente pour Port Saint Louis est donc revenue dans la base exonérée en 2016 puisque ces contribuables ont été exonérés.

Evolution Physique des bases nettes

	2013	2014	2015	2016
Taxe d'habitation	1,93%	1,49%	4,41%	2,62%
Taxe foncière	3,59%	0,85%	1,07%	3,53%

Par ailleurs, le produit des services est indexé sur la stricte évolution des contrats comme le conseil municipal a pu en délibéré le 13 décembre dernier. Il conviendra cependant de prendre en compte la gestion de la base nautique par la SPL à compter du 1^{er} janvier 2017 ainsi que l'intégration des prestations liées à la Plage Napoléon au budget annexe des Ports qui nous permet de créditer de la TVA.

Le chapitre 75 relatif aux autres produits de gestion courante qui comprend les loyers et les baux perçus par la commune, s'élèvera en 2017 à 100 000 €uros environ

b) Focus sur les recettes liées aux dotations et aux compensations

S'agissant tout d'abord des recettes liées à l'attribution de compensation versée par la Métropole, celle-ci restera stable par rapport à 2016.

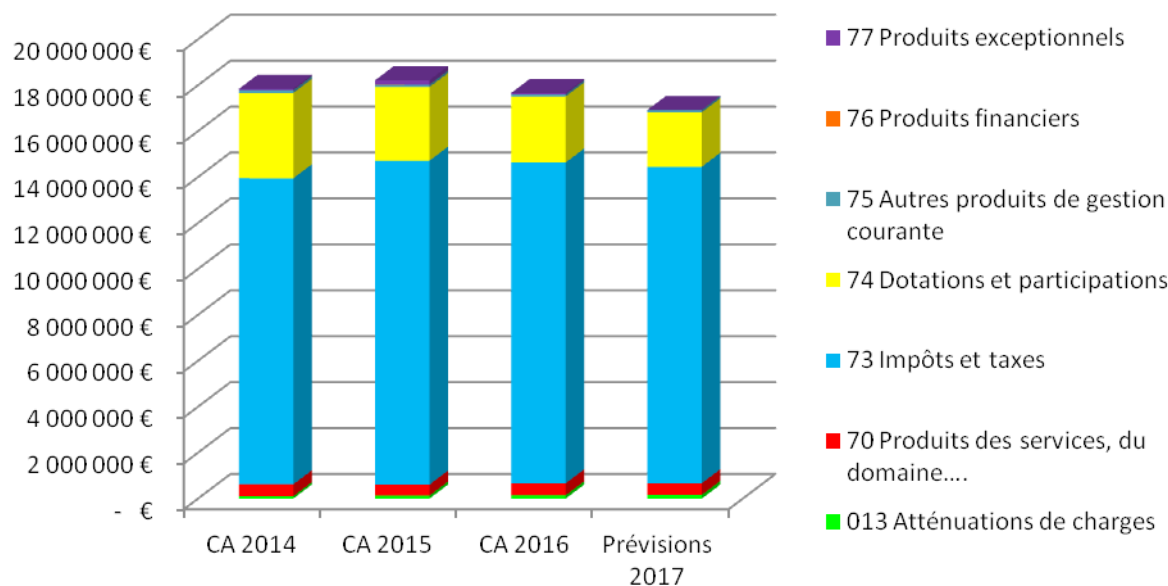
S'agissant de la Dotation de Solidarité Rurale, la commune en a perçu le bénéfice en 2016 au titre de la seconde fraction. Elle est attribuée aux communes dont le potentiel financier par habitant, est inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant des communes appartenant au même groupe démographique. Toutefois, la différence des deux ratios est minime (inférieure à 50%). Aussi, suivant l'évolution des deux ratios, la commune pourrait voir la reconduction de cette dotation ou bien la suppression purement et simplement.

Enfin, là encore sans surprise et comme annoncé précédemment, la ville va perdre plus de 929 000 €uros de Dotation Globale de Fonctionnement. L'illustration ci-après permet de se rendre compte de l'impact des réformes sur la somme réservée à Port Saint Louis du Rhône.

Comme annoncé par Le Président de la République, le graphique ci-dessous applique la minoration de la DGF en 2017.

Ainsi, en 2015, nous avons touché 2 178 645 €, soit 357 814 €uros de moins qu'en 2014 et en 2016, 1 785 665 €uros soit 392 980 €uros de moins qu'en 2015.

c) Des recettes rognées par la baisse des dotations



Ce graphique permet de constater que le même niveau d'impôt et de taxes est maintenu. Le produit des services n'augmente que suivant les revalorisations des contrats. La baisse des dotations vient diminuer progressivement le niveau de nos recettes.

N°	OPERATIONS				Total des dépenses	
		2017	2018	2019	par projet (H.T.)	
1	Regroupement des services opérationnels municipaux sur le site du Centre Technique Municipal	Travaux	0 €	1 119 424 €	1 856 849 €	3 634 968 €
		Etudes préalables (programmation, enquête géotechnique, levé topo), concours, AMO	83 492 €	26 042 €	37 203 €	
		Honoraires (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, OPC, SSI, CSPS, AMO)	161 560 €	132 689 €	217 709 €	
		Sous-total (en € et en %)	245 052 €	1 278 155 €	2 111 761 €	
2	Construction de salles sportives	Travaux	0 €	954 305 €	1 519 621 €	3 022 671 €
		Etudes préalables (programmation, enquête géotechnique, levé topo), concours, AMO	78 848 €	18 555 €	30 924 €	
		Honoraires (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, OPC, SSI, CSPS, AMO)	141 798 €	103 700 €	174 920 €	
		Sous-total (en € et en %)	220 646 €	1 076 560 €	1 725 465 €	
3	Construction d'une piscine éducative	Travaux	0 €	1 359 331 €	3 332 338 €	5 774 426 €
		Etudes préalables (programmation, enquête géotechnique, levé topo), concours, AMO	107 301 €	35 187 €	58 646 €	
		Honoraires (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, OPC, SSI, CSPS, AMO)	266 102 €	217 062 €	398 459 €	
		Sous-total (en € et en %)	373 403 €	1 611 580 €	3 789 443 €	
4	Requalification des espaces extérieurs de la Résidence Allende	Travaux		459 010 €	2 177 030 €	2 804 040 €
		Etudes préalables (programmation, enquête géotechnique, levé topo), maîtrise d'œuvre, AMO	32 000 €			
		Honoraires (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, OPC, SSI, CSPS, AMO)	30 000 €	72 000 €	34 000 €	
		Sous-total (en € et en %)	62 000 €	531 010 €	2 211 030 €	
5	Création d'un accueil centralisé du public à l'Hôtel de Ville	Travaux	0 €	659 168 €	1 844 521 €	3 074 191 €
		Etudes préalables (programmation, enquête géotechnique, levé topo), concours, AMO	78 181 €	21 908 €	31 296 €	
		Honoraires (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, OPC, SSI, CSPS, AMO)	114 075 €	134 255 €	190 787 €	
		Sous-total (en € et en %)	192 256 €	815 331 €	2 066 604 €	

B. Le budget investissement 2017

1. Les dépenses d'investissement

A titre liminaire, il convient d'indiquer que les montants et les phasages sont des estimations qui seront ajustées au fur et à mesure de l'avancée de l'exercice budgétaire. Ainsi, si les investissements 2017 semblent à peu près figés, ils continueront d'évoluer jusqu'au vote du budget primitif en mars prochain.

La Ville poursuivra les investissements courants nécessaires à la qualité de vie des Port Saint Louisiens

Concernant la requalification de la rue Gustave Vidal, son montant est estimé à 1 455 000 €uros. Enfin, le lancement des travaux de la Maison de Service au Public devrait débuter au cours du 4^{ème} trimestre 2017.

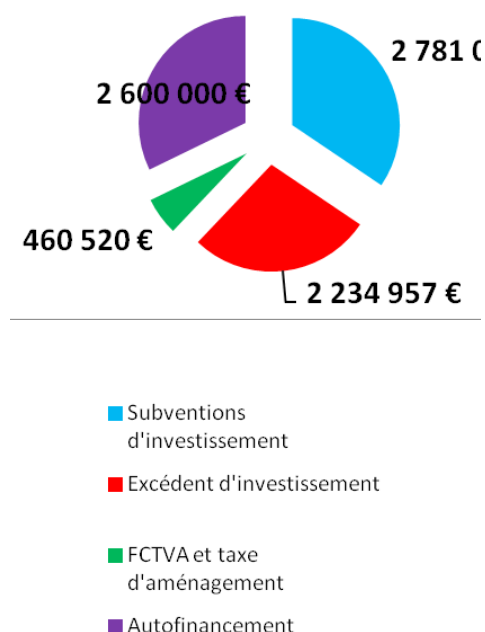
Bien entendu, l'ensemble de ces éléments seront précisés et détaillés dans la note de présentation du budget primitif ainsi que le jour du Conseil Municipal dédié à ce sujet.

2. Les recettes d'investissement

Le financement des dépenses d'investissement se fera sans aucun recours à l'emprunt et principalement grâce :

- Au solde 2016 reporté d'un montant de 2 384 235 €
- A l'autofinancement net dégagé suite au travail mené par les différents services et les élus permettant d'affecter en section d'investissement la somme de 2 600 000 €uros
- Le FCTVA estimé au prorata des dépenses effectivement payées sur l'année 2016 : 450 520 €
- Les diverses subventions dont nous avons été destinataires de l'arrêté d'attribution

Le graphique ci-dessous résume les principales sources de financement des projets d'investissements :



C. Données financières relatives aux ressources humaines

C'est sans doute la nouveauté la plus importante du Débat d'Orientation Budgétaire de la Loi NOTRe. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, celui-ci doit désormais comporter des données relatives aux orientations choisies en matière de structure des effectifs, temps de travail et charges de personnel.

A titre liminaire, il convient d'indiquer que la seule base arrêtée est celle contenue dans le bilan social de l'année 2015 présenté en Comité Technique et validé par les représentants du personnel comme les textes statutaires l'imposent.

Ainsi les données relatives à l'évolution de la structure des effectifs 2017 ne peuvent être appréciés que comme des prévisions qui devront être discutées avec les partenaires sociaux dans le cadre des instances légales prévues par la Loi.

Ce qui est en revanche certain, c'est que le chapitre 012 sera stabilisé en 2017 autour de 8 800 000 €uros.

1. Structure des effectifs

a) Structure globale

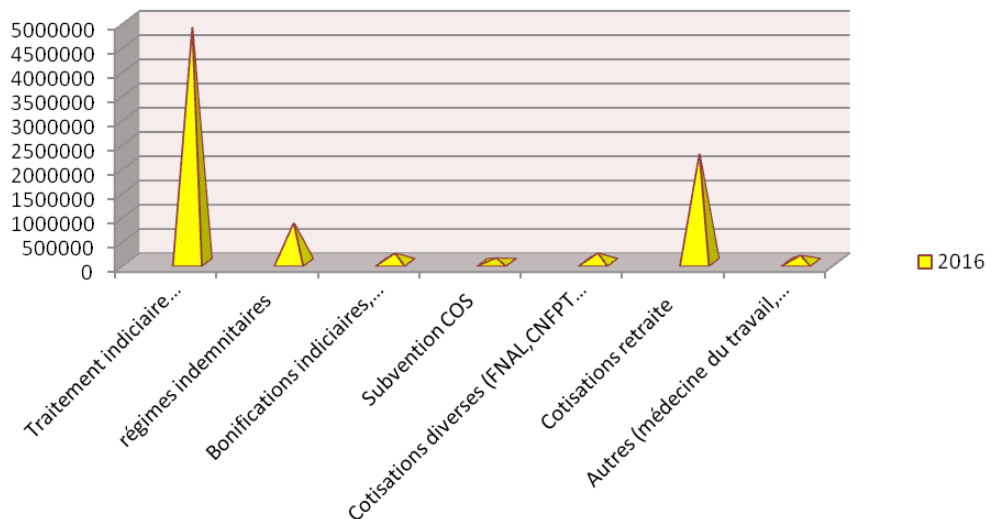
La structure des effectifs peut être résumée pour 2015 de la manière suivante :

Agents en position d'activité (tous statuts)	300
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	184 Soit 61.33 %
Non titulaires occupant un emploi permanent	16 Soit 5.33 %
Agents n'occupant pas un emploi permanent	100 Soit 33.33 %

La très grande majorité des agents de la ville sont titulaires de la fonction publique, soit stagiaires et donc en possibilité d'être titularisés au terme de la période de stage si celle-ci s'avère concluante.

On peut noter enfin que les femmes sont bien plus nombreuses que les hommes : elles représentent en effet, près de 60 % des agents titulaires ou contractuels permanents et 70 % des agents non-titulaires non permanents.

Pour l'année 2016 et l'année 2017, les prévisions projetées ne tiennent compte que des départs à la retraite sans envisager les éventuels remplacements.



b) Structure détaillée (base 2015)

La structure détaillée des effectifs prend en compte l'ensemble des différentes filières de la fonction publique territoriale composant les effectifs de la mairie.

S'agissant des agents titulaires, stagiaires et non-titulaires permanents, on peut remarquer notamment que les filières techniques et administratives totalisent 160 agents sur un total de 200. D'un point de vue global, les fonctionnaires représentent près de 92 % des effectifs permanents de la collectivité.

Filières professionnelles	Fonctionnaires	Agents non titulaires permanents	Total
Administrative	42	3	45
Technique	110	5	115
Sportive	2	3	5
Sociale	16	1	17
Médico-sociale	2	2	4
Animation	12	2	14
TOTAL	184 soit 92 %	16 soit 8 %	200

S'agissant des agents non-titulaires non permanents, la répartition s'effectue de la manière suivante :

Agents non titulaires non permanents	Total	Dont hommes	Dont femmes
Collaborateur de Cabinet	1		1
Agents en contrat pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activités	72	13	59
Personnes exerçant une activité accessoire : enseignants lors des TAP	20	6	14
Apprentis	4	2	2
Contrats aidés			
CAE-CUI	2	2	
Emploi d'avenir	1	1	
TOTAL	100	24	76

2. Charges de personnel

a) Au titre de l'année 2016

Au titre de l'année 2016, le bilan fait apparaître, tous chapitres confondus des dépenses de personnel d'un montant de 8 461 011 € euros auquel s'est ajoutée la subvention du Comité des Œuvres Sociales d'un montant de 89 565 €.

Pour information, il vous est proposé le tableau comparatif 2015/2016 :

	2015	2016
Traitement indiciaire titulaires et non titulaires	4 688 720,00 €	4 860 017,00 €
régimes indemnitaires	676 789,00 €	818 974,00 €
Bonifications indiciaires, supplément familial et indemnité de résidence	162 311,00 €	191 843,00 €
Subvention COS	87 240,00 €	89 565,00 €
Cotisations diverses (FNAL, CNFPT et CDG, transport)	187 157,00 €	193 348,00 €
Cotisations retraite	2 107 113,00 €	2 249 723,00 €
Autres (médecine du travail, assurance du personnel....)	142 936,00 €	147 100,00 €

b) Orientations 2017

Pour l'année 2017, tous chapitres confondus, les dépenses de personnel sont estimées à 8.8 millions. Cette estimation prend en compte comme cela a été évoqué dans le chapitre des dépenses de fonctionnement l'évolution statutaire des textes régissant les fonctionnaires (PPCR) mais également les augmentations réglementaires des cotisations.

Bien entendu, à chaque départ d'agent, une réflexion est menée pour déterminer la façon optimale de délivrer le service et sur la nécessité ou non de procéder à un remplacement.

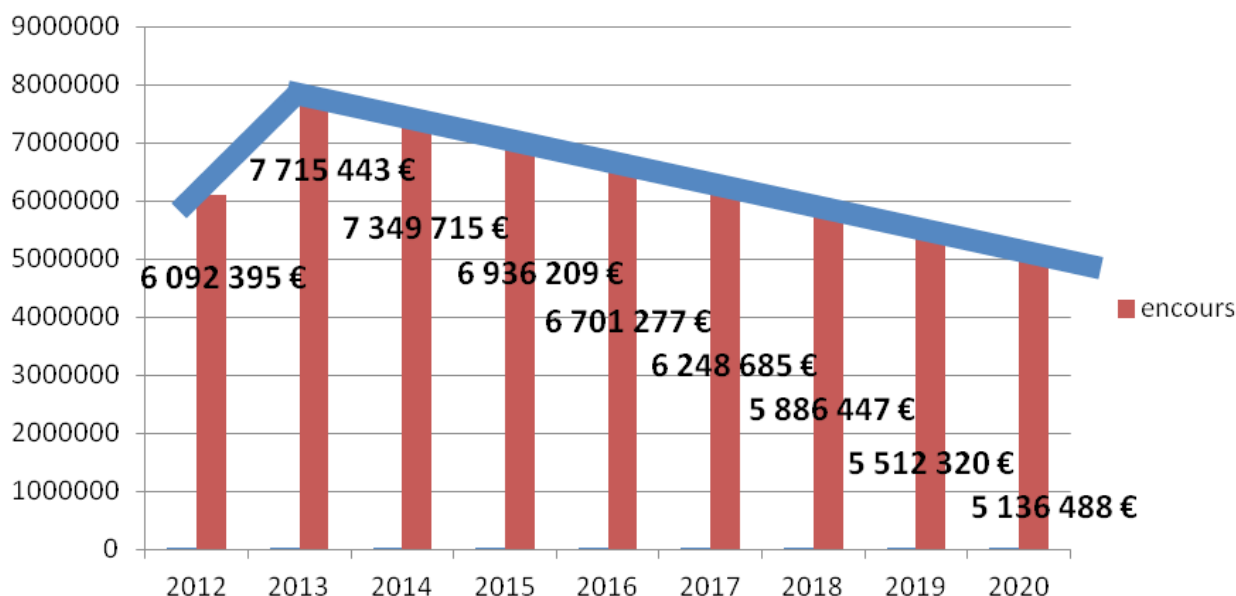
3. Temps de travail et heures supplémentaires

En 2015, comme en 2016 et 2017, le temps de travail est de 1 607 heures auxquelles se retirent des jours dit « pont » dans le cadre des accords avec les partenaires sociaux. Cette durée a été fixée par délibération modifiée par la création de la journée de solidarité fixée à la journée de mardi gras.

Les heures supplémentaires pour 2016 se sont élevées à 6 881. Le nombre de jours d'absence moyen par agent fonctionnaire s'élève en 2015 à 55 jours et en 2016 à 43 jours (toutes absences confondues : maladie ordinaire, accidents de travail et maladie professionnelle, longue maladie, adoption, maternité et paternité)

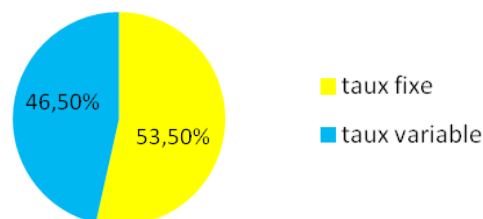
D. Etat de la dette

En 2016, la stratégie de dette poursuivie vise à diminuer l'impact financier sur les comptes de la ville. Aussi, aucun emprunt supplémentaire n'a été contracté si ce n'est l'intégration des emprunts de l'Ex SAN dans le cadre du transfert de la compétence environnement et AIH pour un montant de 135 215 € (totalisant l'année 2015 et 2016)



1. Structure de la dette

La structure actuelle de la dette est établie de la façon suivante :



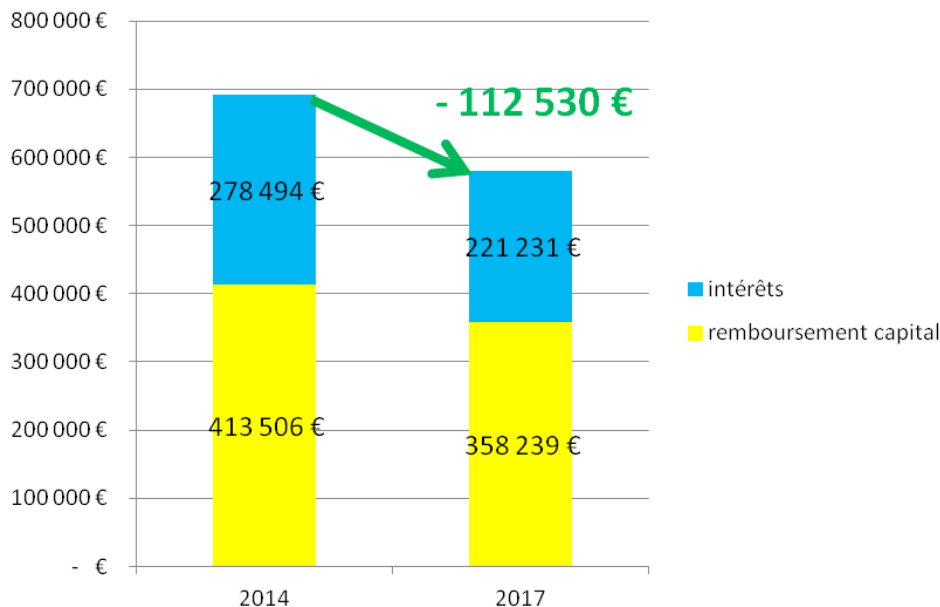
Les emprunts contractés avant 2014 sont composés de taux fixe à 100 %. Au 1^{er} janvier 2017, les taux se décomposent de la façon suivante :

Type	Taux moyen
Fixe	3.719 %
Variable	1.7 %

Pour information, le remboursement de la dette relative au transfert de la compétence « environnement » se fait suivant un tableau d'amortissement fourni par la Métropole ne détaillant pas le taux indexé à ces emprunts.

2. Encours de la dette

L'encours de la dette se traduit de la manière décrite dans le tableau de synthèse suivant.



3. Annuité de la dette

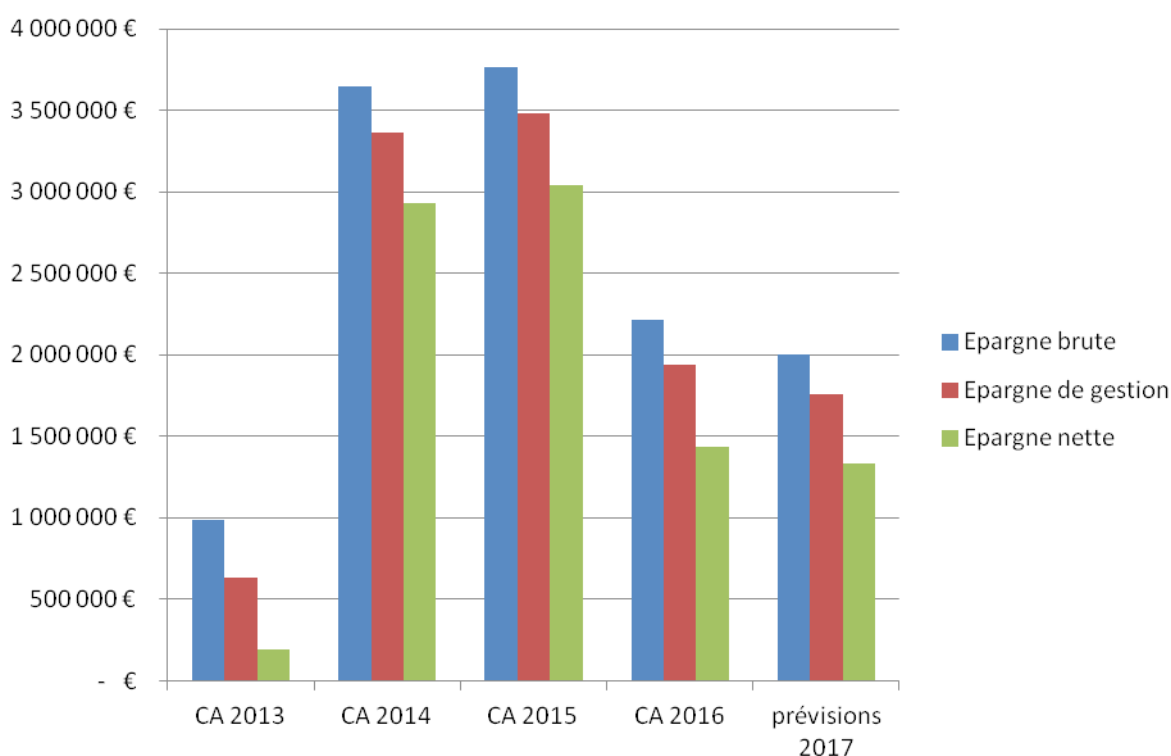
L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts et du montant du remboursement du capital. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

Ce tableau ne reprend pas la dette résultant du transfert de compétence « environnement » que la commune rembourse à la métropole depuis 2016 (remboursement effectif depuis 2015). L'annuité totale s'élève à 87 669.25 € et composée de 22 673 € d'intérêts et de 64995.36 € de remboursement de capital.

Pour la commune, la diminution des remboursements de 112 530 € qui a permis à la ville d'intégrer l'emprunt de la métropole sans augmenter son endettement.

4. Une épargne maintenue

La construction du budget se fait en gardant en objectif de maintenir l'épargne nette aux alentours de 1 million d'€uros. La réalisation de cet objectif permettra de sécuriser l'exercice budgétaire tout en favorisant l'autofinancement des investissements.



IV. Conclusion

Comme cela a été rappelé en première partie, l'exercice budgétaire 2017 s'inscrit dans un contexte spécial du fait des élections et globalement défavorable du fait de la baisse des dotations.

Cependant, le travail en commun accompli avec les équipes municipales et administratives, va permettre de continuer à réaliser un budget ambitieux.

Ambitieux car malgré la raréfaction des ressources, nos choix et nos actions nous permettent de mener une politique d'investissement que nous souhaitons pour assurer à chaque génération des lieux de vie agréables et modernes.

Ambitieux également, car cette politique d'investissement est entièrement autofinancée, sans augmenter la charge de la dette des Port Saint Louisiens et surtout sans répercuter sur eux le poids de la diminution de nos ressources, ni la hausse de nos dépenses obligatoires.

Ambitieux enfin, car cet exercice 2017 est un exercice maîtrisé tant en dépenses qu'en recettes. Il constitue le socle de référence budgétaire du mandat sur lequel nous pourrions nous baser pour construire l'avenir de notre ville.

Port Saint

D U R H Ō N E

Port Saint Lou

D U R H Ō N E

Port Saint Louis
DU RHŌNE

Port Sa

Louis

D U R

Port Saint Louis

D U R H Ō N E

t Saint L

D U R H Ō N E

Port Saint Louis
DU RHŌNE

Port Sa

ouis

D U

Saint Louis

U R H Ō N E



Port Saint Louis
DU RHŌNE